



VILLE DE
MATAGAMI



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Chères citoyennes et chers citoyens,

Fidèle à l'engagement du conseil municipal d'assurer la plus grande transparence possible de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

René Dubé, maire



LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2022 indiquent des revenus de fonctionnement de 6 388 305 \$. En tenant compte des charges financières de fonctionnement et des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectations, etc.), les états financiers indiquent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 806 478 \$, lequel s'explique entre autres par :

- diverses subventions qui n'étaient pas au budget, car elles ont été confirmées en cours d'année, ou qui ont été supérieures à celles budgétées (ex. : SHQ – 200 000 \$, aide fédérale pour emplois d'été – 13 500 \$, location d'équipements pour activités de fermeture Glencore – 30 000 \$);
- divers revenus supérieurs à ceux budgétés (ex. : compensation Recyc-Québec – 24 000 \$, revenus pour usage du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) – 20 500 \$, permis et droits de mutation – 29 000 \$, vente de terrain – 8 900 \$ et des revenus d'intérêts – 62 500 \$);
- diverses dépenses de fonctionnement inférieures à celles budgétées (ex. : salaires, spectacles, diverses activités municipales, électricité de l'ensemble des bâtiments, frais de déplacement);
- divers projets réalisés à un coût moindre ou qui n'ont pas été réalisés (ex. : projet du réseau Bell Nature – 40 000 \$, resurfacement et réparation chaussée ainsi que les matériaux d'infrastructures de rues – 165 000 \$, achat d'abrasif pour le déneigement – 15 500 \$, étude préliminaire pour amélioration de l'entrée de la Ville – 50 000 \$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par l'auditeur externe, Daniel Tétreault, CPA. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur a mentionné dans son rapport qu'il est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Matagami au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses de chaque membre du conseil de la Ville. Toutefois, par souci de transparence, je désire également le faire dans le présent document qui vous présente les faits saillants.

Ainsi, pour 2022, la rémunération et l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil étaient les suivantes :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	35 092 \$	17 546 \$
Conseiller	5 630 \$	2 815 \$

IMMOBILISATIONS

En termes de dépenses d'investissement 2022, la liste des principaux projets est la suivante :

• Projet de réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée	1 088 700 \$
• Projet de revitalisation du secteur Galinée	238 900 \$
• Réfection intérieure de l'hôtel de ville et ameublement	178 400 \$



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2022, pour la réalisation future de projets, la Ville dispose de sources de financement qu'elle a pu constituer au cours des dernières années et elles se détaillent comme suit :

1. Excédent de fonctionnement affecté de 343 400 \$. Ce montant est strictement réservé pour :
 - i) le refinancement du règlement d'emprunt de l'usine d'épuration (220 600 \$), lequel est prévu en septembre 2024;
 - ii) l'équilibre budgétaire des années futures (87 000 \$) si nécessaire; et
 - iii) le programme de revitalisation des façades commerciales (35 800 \$).
2. Fonds de roulement pour immobilisations de 1 000 000 \$.
3. Réserve financière de 441 461 \$ pour travaux de voirie ou d'aqueduc.
4. Réserve financière de 298 561 \$ pour le développement de la cour de transbordement.
5. Excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 3 857 047 \$.

ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Au 31 décembre 2022, l'endettement total net à long terme était de 664 003 \$ et était exclusivement constitué par le règlement d'emprunt du projet d'assainissement des eaux usées et des travaux municipaux connexes. Pour ce règlement, la Ville de Matagami a réalisé deux financements, le premier en 2017 et l'autre en 2019. Le premier financement a été refinancé en août 2022 pour la portion du gouvernement du Québec seulement, car la partie de la Ville (1 779 400 \$) a été remboursée par le surplus accumulé affecté prévu à cette fin. Pour ce qui est du deuxième financement, il sera renouvelé en septembre 2024 et le solde de 220 600 \$ du surplus accumulé affecté prévu à cette fin sera appliqué à ce moment-là.

Au 31 décembre 2022, l'évaluation foncière totale des immeubles imposables de la municipalité s'élevait à 84 833 300 \$, soit une évaluation stable par rapport à celle de l'année précédente.